

Commune de
CRISSIER



**Rapport-préavis de la Municipalité
au Conseil Communal**

N° 94/2011-2016

**REPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR
OLIVIER RAMEL, AU NOM DU PARTI SOCIALISTE**

« POUR UN OUEST LAUSANNOIS FORT »

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:
Lundi 11 janvier 2016 à 19h30
Au bâtiment administratif, salle Chamberonne**

9 décembre 2015

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

« Dans sa séance du 9 février 2015, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat au nom du Parti Socialiste et le transmettait à la Municipalité pour étude et rapport.

Le postulat de M. Olivier Ramel demande à la Municipalité, en association avec les autres communes de l'Ouest lausannois, de « charger un institut neutre de

- faire un état des lieux de toutes les collaborations intercommunales
- et d'étudier ... »

Le postulat précise encore que « l'étude devra faire état des avantages et désavantages des différents modèles ».

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Sujet d'actualité

Les collaborations entre collectivités communales et régionales préoccupent diverses formations politiques depuis quelques temps. Certains souhaitent créer un niveau de responsabilité régionale pouvant être de nature à accroître le déficit démocratique déjà observé par exemple dans les associations de communes. Ces dernières font l'objet d'une réflexion au sein de l'Union des communes vaudoises (UCV).

Rappelons que si les organismes intercommunaux enlèvent certaines prérogatives aux conseils communaux, c'est que ces derniers l'ont bien voulu en déléguant parfois des décisions importantes à des petits groupes d'élus qui les représentent.

Rappelons aussi brièvement que ce thème est d'actualité en France où l'on tend à simplifier les rouages administratifs en supprimant l'excès de niveaux institutionnels dans le fonctionnement des administrations.

La démarche proposée

Le postulat demande notamment

- D'associer les autres communes à l'étude
- D'y associer les regroupements scolaires
- De passer en revue les fédérations, les associations et les fusions de communes
- De mandater un institut neutre chargé de proposer des mesures qui simplifieraient le fonctionnement politique et administratif de l'Ouest lausannois.

Par la diversité des thèmes à étudier, par le nombre de communes concernées ainsi que par le nombre d'élus qui devraient participer à une telle étude, cette dernière mobiliserait forcément des ressources humaines et financières (directes et indirectes) importantes.

Par ailleurs, nos institutions politiques étant ce qu'elles sont, et fixées dans la loi, on peine à croire que des solutions réellement novatrices puissent être mises en œuvre sans adaptations légales préalables à faire adopter par le Grand Conseil.

Nos coopérations intercommunales

Elles sont nombreuses et ne sont pas exemptes de défauts. Mais globalement, on ne peut pas parler de dérapages ou de perte de maîtrise. Il faut admettre que les faiblesses sont difficiles à supprimer ou à corriger à cause de la règle de l'unanimité généralement requise, mais qui est parfaitement démocratique !

La coopération intercommunale s'effectue aussi en dehors des organismes institutionnels par le biais d'accords entre communes, avalisés par les conseils communaux, pour réaliser des projets communs (gare de Renens, axes forts, réseau de mobilité douce, plan directeur intercommunal par exemple). Il y a toujours des difficultés à surmonter, mais dans l'ensemble, ces processus ciblés et pragmatiques fonctionnent plutôt bien pour répondre aux besoins régionaux.

Position des autres communes de l'Ouest lausannois

Au moment de rédiger le présent rapport, nous savons que les communes de Bussigny, Ecublens, Prilly et Villars-Ste-Croix ont dit non au présent postulat. La commune de Renens l'a accepté et une réponse de la Municipalité de Chavannes-près-Renens est en cours de rédaction. Aucun postulat dans ce sens n'a été déposé à St-Sulpice.

Position de la Municipalité de Crissier

Dans son analyse, la Municipalité a pris en compte les éléments suivants :

- La problématique déborde largement le district de l'Ouest lausannois et devrait être appréhendée au niveau cantonal.
- On sait déjà que seule une partie des communes de l'Ouest seraient en principe disposées à entreprendre l'étude ; certaines l'ayant acceptée renonceront peut-être lorsqu'elles constateront que moins de la moitié des communes sont partantes.
- Aucune estimation des ressources (honoraires, études ponctuelles, temps des élus, documentation, etc) n'étant effectuée, un tel projet ne peut être lancé sans une étude préalable cadrant les objectifs et les coûts prévisionnels.
- En fin de législature, ce n'est pas le bon moment pour initier un tel projet qui s'étendrait forcément sur de nombreux mois et engagerait les nouveaux élus.
- Loin de rester cantonnés dans nos murs, nous demeurons ouverts à toute forme de coopération intercommunale ciblée et bénéfique pour les communes partenaires, avec l'appui du canton s'il y a lieu.

Proposition

Pour les raisons exposées ci-dessus, la Municipalité recommande au Conseil communal de ne pas donner suite au postulat « Pour un Ouest lausannois fort ».

CONCLUSIONS

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le rapport-préavis municipal n° 94/2011-2016 du 9 décembre 2015 relatif au postulat "Pour un Ouest fort" ;
- vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accepter la proposition de réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Olivier Ramel, au nom du Parti socialiste.

Adopté par la Municipalité en séance du 14 décembre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

(LS)

M. Tendon

D. Lang

Délégué de la Municipalité à convoquer : M. M. Tendon, syndic